

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-032

--

**ABROGATION DE L'ARRETE N° 2020-AG022 PORTANT DÉLÉGATION DE
FONCTIONS A MONSIEUR BRUNO MARMAGNE**

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-004 du 05 juillet 2020 portant sur l'élection des adjoints,

Vu l'arrêté n° 2020-AG022 portant délégation de fonctions à Monsieur Bruno MARMAGNE,

Vu la délibération n° 2025-043 du 17 avril 2025 fixant à 10 le nombre d'adjoints,

Considérant que Monsieur Bruno MARMAGNE a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint en charge des formalités liées aux familles et du temps de l'enfant,

Considérant que Monsieur le Préfet de l'Yonne a, après avoir été destinataire de la démission de Monsieur Bruno MARMAGNE accepté celle-ci, conformément à l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : Abroge l'arrêté n° 2020-AG022 du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno MARMAGNE,

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Bruno MARMAGNE,
- Service de Gestion Comptable.

Le Maire,

Crescent MARAULT